

BOHARS & VOUS

N° 3 Mars 2021

Retrouvez Bohars & Vous en libre service dans vos commerces et établissements recevant du public.



Credit photo : Jacques BLEUNVEN

ZENVIRON

Dans le cadre de sa transition numérique, notre commune vient de franchir une nouvelle étape en choisissant d'être présente sur la plateforme collaborative Zenviron. Cette solution, créée par des finistériens, va permettre de valoriser notre patrimoine dans toute sa diversité et de donner envie de découvrir ou de redécouvrir Bohars.

Zenviron propose une application pour smartphone, qui recense l'ensemble des lieux incontournables du territoire français, dont ceux présents sur notre belle commune.

L'application est gratuite, sans publicité, sans inscription et disponible en téléchargement sur AppStore et GooglePlay.

Plus d'informations sur www.zenviron.fr



HORAIRES ET CONTACT DE LA MAIRIE

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le samedi de 9h00 à 12h00
Fermée au public le jeudi après-midi

Tél : 02.98.03.59.63

Site internet :
<http://www.mairie-bohars.fr>

Adresse mail :
communication@mairie-bohars.fr

DÉCÈS

Pascal GUÉGUEN, 60 ans
Shamsul MIAH, 72 ans
Gilbert CUILLANDRE, 72 ans
Eliane MARTIN veuve RICHARD, 71 ans
Guy BERTHOU, 76 ans
Annie PETTON épouse COULOIGNER, 71 ans
Marguerite BÉTRON veuve GUÉGUEN, 96 ans
Michel RIGOIS, 67 ans
Jean ABASQ, 72 ans
Marie-Claude COZIAN, 73 ans
Michel LE STANC, 97 ans
Annie HOUART épouse CASSAR, 91 ans

PERMANENCE DES ÉLUS

De 10h00 à 12h00 à la mairie

Samedi 6 mars 2021

Jean-Yves TREBAOL, adjoint aux travaux et aux déplacements

Samedi 13 mars 2021

Yann LE GALL, conseiller municipal délégué à l'animation et à la communication

Samedi 20 mars 2021

Géraldine LE COCQUEN, adjointe aux finances et aux ressources humaines

Samedi 27 mars 2021

Raymond LE GOUEFF, conseiller municipal délégué à la sécurité, l'accessibilité et la protection des infrastructures communales

Samedi 3 avril 2021

Maurice JOLY, adjoint à l'urbanisme et à l'environnement

Samedi 10 avril 2021

Pascale ALBERT, adjointe aux affaires sociales et à l'animation

NAISSANCES

Lily CORNOU
Yaël GOASGUEN



OBJETS TROUVÉS

Trouvé : une paire de lunettes de vue adulte. S'adresser à l'accueil de la mairie au 02 98 03 59 63.

Brest
MÉTROPOLÉ

INFORMATION ENTREPRISES

Du fait des impacts liés à la crise sanitaire, des mesures d'aides publiques ont été mises en place afin d'apporter un soutien aux entreprises. L'Etat, la région Bretagne, Brest métropole, les chambres consulaires... proposent des dispositifs susceptibles de vous aider à surmonter cette période délicate.

Nous vous informons qu'une permanence sur les dispositifs locaux de soutien aux entreprises - « Covid Résistance+ » - se tiendra le **19 mars 2021 en mairie de BOHARS de 14h00 à 17h00.**

Merci de prendre rendez-vous de 14h00 à 16h30 par mail à relations-entreprises@brest-metropole.fr ou en appelant au 02 98 03 59 63.

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est **obligatoire à partir de 16 ans**

Il permet à l'administration :

- de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC),
- et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC).

À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...).

Délivrance de l'attestation

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Il n'est pas délivré de duplicata.

Si le recensement a été fait sur internet

- soit l'attestation de recensement se trouve dans le porte-document du compte personnel.
- soit la mairie l'envoie par courrier dans les 10 jours.

En cas d'absence de recensement

Le jeune Français de 16 ans, s'il ne se fait pas recenser :

- ne sera pas convoqué à la JDC et ne pourra pas y participer,



- ne pourra pas s'inscrire aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BEP, baccalauréat, ...) avant l'âge de 25 ans,
- ne pourra pas être inscrit d'office sur les listes électorales à 18 ans.

La journée défense et citoyenneté (JDC) permet d'informer chaque Français sur ses droits et devoirs en tant que citoyen ainsi que sur le fonctionnement des institutions.

Cette journée doit être accomplie après le recensement militaire (ou "recensement citoyen obligatoire"), entre le 16ème et le 25ème anniversaire.

À l'issue de la journée, il est remis à chaque appelé(e) un certificat de participation à la JDC.

ECOLE PUBLIQUE

Un bel échange a eu lieu entre un artiste, David Ferreira, et une classe de l'école maternelle publique de Bohars

Notre courrier

« Bonjour David,
Nous sommes élèves à l'école maternelle publique de Bohars dans le Finistère. Nous avons fait la découverte de vos œuvres en compagnie de la maîtresse.
Nous avons minutieusement exploré deux tableaux (La tête à Toto n°1 et n°2) et dressé l'inventaire de tous les motifs graphiques que vous utilisez.



Sur une grande feuille de papier blanc, nous avons réalisé notre propre "La tête à Toto n°" en respectant l'inventaire. Le plaisir dans la contrainte! Nous avons



à notre disposition différents feutres, crayons de couleur et des tampons. Nous aimons beaucoup le résultat. Nous voulions partager avec vous la joie que nous avons eue à nous immerger dans votre univers. Nous vous envoyons le film de notre exposition virtuelle. »

La réponse de l'artiste

« Bonjour les Mini Toto !!!
Waouh, merci pour les photos de vos belles œuvres !!! Vous êtes complètement Toto ! Vous avez très bien travaillé. Vous avez bien compris ce que représente mon univers : le bonheur, la joie et la passion.

Je m'amuse dans tout ce que je réalise et je vois que vous aussi, alors c'est un 20/20 !

Merci à votre super maîtresse pour cette initiative colorée !!!

Que la couleur soit avec vous les Mini Toto ! »

David Ferreira

La réponse de la maîtresse

« Merci David,
"To be or not to be Toto", c'est vrai qu'on a fait un choix, on est totally Toto !
J'ai lu votre message aux enfants et leur ai offert votre dessin. Ils sont très fiers. »



Le cadeau de David Ferreira

Inscriptions à l'école publique de Bohars

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école publique de Bohars, merci de bien vouloir contacter le directeur de l'école, Ludovic Pellen, par téléphone au 02 98 03 40 42 ou par courriel : ec.0290821K@ac-rennes.fr

ECOLE NOTRE DAME DE LOURDES

Yoga en partage

Depuis le début d'année scolaire, les élèves de CM1/CM2 et CE2/CM1 de l'école Notre dame de Lourdes ont une formation « yoga RYE » à l'école tous les lundis matin pendant une heure.

Après quelques séances en salle de motricité en septembre, octobre,

ils ont adapté leur apprentissage à leur statut d'élève: avec des postures pouvant se faire assis ou debout dans leur classe. L'ambition était que par groupe de deux ou trois élèves, ils interviennent dans toutes les classes de l'école deux fois par semaine.



Cela a fort bien fonctionné; les maternelles ont même réalisé un memory des postures pour les fêtes de Noël. Les enfants savent maintenant se mettre seul en condition de re-centration.

Depuis le début du mois de janvier, les échanges entre classe étant interdits, les CM ont réalisé des capsules vidéo permettant aux autres classes de poursuivre leur pratique.

Ce projet est fédérateur et support à une culture commune de bien-être visant à apprendre à se découvrir, maîtriser son corps afin de se sentir bien, de prendre soin de soi et des autres.

Vous pouvez dès à présent inscrire votre enfant à l'école Notre dame de Lourdes pour la rentrée prochaine. Laurence Verdier, chef d'établissement se tient à votre disposition au 02 98 03 59 27, mail : notre.dame.de.lourdes.bohars@wanadoo.fr

RÉORGANISATION DE LA CANTINE SCOLAIRE

Protéger et se protéger

Depuis plusieurs mois, la crise sanitaire vient de changer nos habitudes du quotidien. Nous employons à l'envie de nouveaux vocables : distanciation, gestes barrières, brassage des élèves.

Ces dispositions gouvernementales, qu'elles nous plaisent ou non, deviennent des obligations. Nous devons appliquer les protocoles aussi contraignants soient-ils. Pour faire face à cette situation, la municipalité a été confrontée à une indispensable réorganisation de la cantine scolaire, commune aux deux écoles.

Après concertation avec le personnel et sous la supervision de Sylvie BOTTA-LE ROY, Adjointe aux Affaires Scolaires et de son conseiller délégué Thomas PLUVINAGE, le foyer communal reconfiguré reçoit désormais les enfants de l'école privée pour qu'ils puissent prendre leur repas du midi.

Cette organisation permet de respecter la distanciation entre les élèves, d'appliquer les gestes barrières et d'éviter le brassage.

Tous les moyens humains et techniques ont été mis en œuvre au foyer communal, solution de repli provisoire, pour protéger les enfants fréquentant la cantine et il va de soi que les enseignants des deux écoles se chargent eux-aussi d'appliquer les consignes.

Protéger nos les enfants, c'est une notion primordiale mais pas suffisante dans le contexte actuel. Nous conseillons également à tous les habitants de notre commune de se protéger, tant pour eux-mêmes que pour autrui.

Protéger et se protéger, en agissant de la sorte, nous espérons que cette crise sanitaire s'améliorera et que nous retrouverons ainsi une vie normale.

RÉAMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE PAYSAGER

A compter du 1er mars, l'entreprise ABATEL va procéder à des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres sur tout le pourtour et à l'intérieur du cimetière paysager.

Ce sera la première phase d'une opération d'envergure qui consistera à réaménager ce cimetière. La maîtrise d'œuvre du chantier sera assurée par Stéphanie CARIOU, architecte paysagiste. Sa mission portera sur l'embellissement du site en y apportant des couleurs, en agrandissant le columbarium remis en valeur et en créant un jardin du souvenir.

La clarté des nouveaux espaces ainsi créés devrait apporter une harmonie dans ce lieu de recueillement.

Une réflexion est également engagée avec les services de Brest métropole pour agrandir le parking qui peut servir tant aux visiteurs du cimetière qu'aux usagers du foyer communal, lequel fera l'objet prochainement d'une rénovation.

Le calendrier des travaux projetés sera communiqué dès qu'il sera connu et au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

ENTRETIEN DES JARDINS

Nous vous rappelons que par arrêté préfectoral n°96-3000 du 20 décembre 1996, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que notamment : tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



URBANISME

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME - Avis de mise à disposition du dossier de modification simplifiée en application de l'article L.153-47 du code de l'urbanisme

Par arrêté du 15 février 2021 le Président de Brest métropole a défini les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme.

La mise à disposition du dossier aura lieu du lundi 15 mars au vendredi 16 avril 2021 inclus, et portera sur le projet de modification simplifiée du PLU qui vise à consolider la rédaction de la partie écrite du règlement et y apporter des compléments ou corrections ponctuels.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, un dossier comportant l'exposé des motifs et le projet de modification, complété, le cas échéant, par les avis exprimés par les communes de la métropole et les personnes publiques associées consultées sur le projet, sera consultable :

- sur le site internet participatif de Brest métropole www.jeparticipe.brest.fr;

- à l'hôtel de métropole (accueil du Conseil architectural et urbain) et dans les mairies des communes de la métropole aux jours et heures habituels d'ouverture, sous réserve des conditions particulières d'accueil du public qui pourraient être mises en œuvre en raison de l'épidémie covid-19.

Toute personne intéressée pourra communiquer ses observations :

- sur le registre dématérialisé ouvert sur le site internet www.jeparticipe.brest.fr;

- sur les registres tenus à la disposition du public à l'hôtel de métropole et dans les mairies des communes de la métropole) ;

- par voie postale à l'adresse suivante : Brest métropole – Direction des dynamiques urbaines – Modification simplifiée du PLU - 24, rue Coat ar Guéven – CS73826 – 29238 Brest cedex 2 ;

- par messagerie électronique à l'adresse suivante : plan-local-urbanisme@brest-metropole.fr, en précisant « modification simplifiée du PLU » dans l'objet du message.

Un poste informatique sera tenu à la disposition du public à l'hôtel de métropole (accueil du Conseil architectural et urbain) pour permettre à toute personne intéressée de consulter la version numérique du dossier.

A l'issue de la mise à disposition, un bilan sera présenté au Conseil de la métropole qui en délibérera, et approuvera le projet de modification simplifiée éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de la mise à disposition du public du projet des avis exprimés.